



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par visioconférence. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le maire, Paola Hawa,
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac.

Monsieur le directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame la conseillère Dana Chevalier, est absente de la présente séance.

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Madame la greffière, Jennifer Ma agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, il fait la lecture du titre de chacun des points à l'ordre du jour et fait la lecture de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

10-195-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Denis Gignac

D'ouvrir la séance extraordinaire du 6 octobre 2020. Il est 18 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

10-196-20 Ordre du jour

Il est proposé par M. Yvan Labelle
Appuyé par M. Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

10-195-20 Ouverture de la séance

10-196-20 Ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

10-197-20 Modification de l'heure de la séance ordinaire du
13 octobre 2020

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

10-198-20 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

La présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire relative à la pandémie du COVID-19. Ainsi, aucune personne n'est présente lors de la séance. Cependant, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

Ouverture et fermeture de la période de question, il est 18 h 16.

Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

La greffière mentionne qu'elle n'a reçu aucune question.

3. ADMINISTRATION ET GREFFE

10-197-20	Modification de l'heure de la séance ordinaire du 13 octobre 2020
------------------	--

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-074 oblige les municipalités de tenir les séances du conseil sans la présence du public et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE la séance ordinaire se tiendra à huis clos par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Yvan Labelle

De modifier l'heure de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 à 18 h au lieu de 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

10-198-20 Levée de la séance

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par M. Denis Gignac

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 17.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

Me Jennifer Ma
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-84765

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 6 octobre 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ octobre 2020.

Mme Paola Hawa, maire

Me Jennifer Ma, greffière

Annexe A



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2020 TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE

Je, soussignée, Me Jennifer, greffière à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, certifie sous mon serment d'office que l'avis de convocation de la séance ci-dessus mentionnée a été dûment signifié et reçu par tous les membres du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, ledit avis ayant été remis par courriel à l'ensemble des membres.

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 6 octobre 2020

[Original signé]

Me Jennifer Ma
Greffière